

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à la contribution de l'employeur, le demandeur doit a minima :

- Indiquer la date de création du régime.
- Préciser la nature, les modalités de service et de financement des prestations.
- Préciser la date d'exercice de l'option et l'assiette de la contribution retenue.
- Préciser la date de clôture de l'exercice comptable.
- Préciser le mode de gestion du régime et, le cas échéant, indiquer le ou les organismes tiers intervenant dans la gestion du régime.
- Préciser l'Urssaf auprès de laquelle l'option a été exercée.